

# MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A-2020- **833**

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de DRAGUIGNAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal du 8 janvier 1963, portant réglementation de la circulation et du stationnement, modifié ;

Vu l'arrêté municipal A-2019-1377 du 11 septembre 2019 par lequel la place du Marché a été réservée à la circulation piétonne ;

Vu le dossier unique du 14 juin 2020 déposé par le service municipal « Animation » sis Hôtel de Ville de Draguignan, 28 rue Georges Cisson à Draguignan, relatif aux « APÉROS-CONCERTS DU JEUDI » ;

Considérant la nécessité de permettre aux artistes de pénétrer sur la place du Marché afin d'installer et de démonter leur matériel ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté municipal A-2019-1377 du 11 septembre 2019, les artistes (voir liste jointe) devant se produire sur la place du Marché à Draguignan, les **jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2020 et les jeudis 6, 13, 20 et 27 août 2020** seront autorisés à pénétrer sur ladite place et à laisser stationner leur véhicule **de 17h00 à 24h00**.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général des services techniques, Monsieur le Commissaire de police, Monsieur le Chef de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle, conformément aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DRAGUIGNAN, LE *29.06.20*

**Richard STRAMBIO,**



**MAIRE DE DRAGUIGNAN**